



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

détenus

Question écrite n° 103295

Texte de la question

M. Jean-Claude Mignon, attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur le prosélytisme religieux en milieu carcéral. Depuis plusieurs années existe un phénomène inquiétant de prosélytisme religieux en milieu carcéral. La radicalisation de certaines pratiques est une source d'inquiétudes qui a notamment conduit la direction de l'administration pénitentiaire à la mise en place d'un outil statistique permettant de quantifier les actes de prosélytisme religieux et d'identifier les structures pénitentiaires les plus affectées par celui-ci. Il lui demande par conséquent de bien vouloir lui communiquer le bilan de la mise en place de cet outil et de lui fournir les chiffres permettant d'évaluer précisément le phénomène.

Texte de la réponse

L'outil de détection des phénomènes de radicalisation a été élaboré par la direction de l'administration pénitentiaire selon les principes suivants : il s'agit d'un outil permettant de recenser les actes, propos ou attitudes témoignant d'un processus de radicalisation ; le processus de radicalisation n'est pas réduit aux seules questions confessionnelles. Ainsi, le prosélytisme violent n'est-il qu'un des aspects du phénomène. La radicalisation sectaire ou politique fait également partie du champ d'investigation ; l'usage statistique qui en sera fait permettra de faire l'économie de la gestion des données nominatives ; les objectifs poursuivis relèvent tant de la nécessité de pouvoir quantifier un phénomène que de l'impératif d'identifier les structures pénitentiaires les plus affectées. Il est à noter que cet outil a été soumis, avant validation définitive, à l'examen de deux sociologues, l'un exerçant à la direction de l'administration pénitentiaire et l'autre à l'École des hautes études en sciences sociales. Le déploiement de cet outil à l'échelon national et son appropriation par l'ensemble des personnels nécessite un accompagnement de la mise en oeuvre, qui se poursuit actuellement dans chacune des directions interrégionales (DISP). Ce n'est qu'au terme de cette phase que les résultats collectés pourront être consolidés et faire l'objet d'un premier bilan chiffré. Parallèlement à ces présentations aux DISP, le bureau du renseignement pénitentiaire a d'ores et déjà assuré des interventions sur ce thème auprès de la dernière promotion d'élèves surveillants, lors de son cycle de formation initiale à l'École nationale d'administration pénitentiaire. Des actions de sensibilisation à destination des autres publics en formation à l'école seront prochainement programmées.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Mignon](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103295

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : Justice et libertés

Ministère attributaire : Justice et libertés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mars 2011, page 2653

Réponse publiée le : 21 juin 2011, page 6644